

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP-FSU _ 76 rue des Rondeaux _ 75020 PARIS

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Service ou établissement d'affectation			
	Nom			Code établissement			
	Nom de naissance			Nom			
	Prénom			Adresse complète			
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)			
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)			
	Téléphone fixe			Prof EPS ou SPORT ou CEPJ titulaire		Agrégé ou CTPS titulaire	
	Téléphone portable			Prof EPS ou SPORT ou CEPJ stagiaire		Agrégé ou CTPS stagiaire	
			Prof EPS ou SPORT ou CEPJ contractuel.le				
			Disponibilité		Congés (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin
	Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/ .		
	Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snefsu.fr/espace-membre/ .		
			Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2026-2027

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon																		
	↓	↓	↓	↓	↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11								
	Prof EPS ou Prof SPORT ou CEPJ ou PCEA Agri ou ENS classe normale					100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €								
	Prof EPS classe normale biadmissible							166 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €								
	Prof EPS ou Prof SPORT ou CEPJ ou PCEA Agri hors classe					216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €												
	Prof EPS ou Prof SPORT ou CEPJ ou PCEA classe exceptionnelle					254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €												
	Chargé.e d'Enseignement (CE) classe normale						128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €								
	Chargé.e d'Enseignement (CE) hors classe							190 €	201 €	227 €	244 €													
	Chargé.e d'Enseignement (CE) classe exceptionnelle					227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €													
	Catégorie / échelon					1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11								
	Agrégé.e ou CTPS classe normale					130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €								
	Agrégé.e ou CTPS hors classe					277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €													
	Catégorie / échelon					1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11								
	Agrégé.e ou CTPS classe exceptionnelle					303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €												
	CDI : indice					Inférieur à 436 → Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502 → Groupe 6		174 €		Entre 603 et 627 → Groupe 9		219 €										
						Entre 436 et 452 → Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527 → Groupe 7		183 €		Supérieur à 627 → Groupe 10		228 €										
						Entre 453 et 479 → Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602 → Groupe 8		192 €														
						Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service																		
Prof EPS ou SPORT ou CEPJ stagiaire à l'externe					100 €	Maitre Auxilliare (MA)					164 €	<table><tr><th colspan="2">Abonnement Bulletin</th></tr><tr><td>Non syndicales</td><td>60 €</td></tr><tr><td>Institutions/Associations</td><td>60 €</td></tr><tr><td>Etudiant.es STAPS</td><td>20 €</td></tr></table>					Abonnement Bulletin		Non syndicales	60 €	Institutions/Associations	60 €	Etudiant.es STAPS	20 €
Abonnement Bulletin																								
Non syndicales	60 €																							
Institutions/Associations	60 €																							
Etudiant.es STAPS	20 €																							
Agrégé.e stagiaire nouvel.le enseignant.e					130 €	Contractuel.le (CDD)					44 €													
Congé parental - disponibilité					46 €	Eleve fonctionnaire					60 €													
Stagiaire en report de stage					20 €	Congé de formation					102 €													
Stagiaire non reclassé.e :					selon échelon de la catégorie d'origine																			
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source																								
					Inférieur à 1051 € → Groupe 1		47 €	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4		92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8		152 €											
					Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2		62 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5		107 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9		167 €											
					Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3		77 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		122 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10		182 €											
					Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4			Entre 2 301 € et 2 550 € → groupe 7		137 €	Supérieur à 3 301 € → groupe 11		197 €											

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
	Une demande de remboursement doit être présentée :
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom	
Prénom	
Adresse	
Compl. d'adresse	
CP - Ville	
Pays	
Code IBAN	
Code BIC	
Paiement récurrent ☒	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	

Pour le compte du

SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS

Ref : cotisation SNEP

A :

Le :

Signature :



CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snefsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU

Précisez le nombre de chèques (max 8)

(Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)



Le paiement par prélèvement automatique : fini les oublis !

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectués le 5 de chaque mois) d'octobre à juin. A la fin de chaque année scolaire, un courrier vous est envoyé pour connaître votre volonté concernant la syndicalisation de l'année suivante



Le paiement en ligne

Vous pouvez payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU :

<http://www.snepfsu.fr>
Rubrique « Adhérer »



Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin

Des cotisations pour l'action et la solidarité

Les cotisations syndicales sont un élément indispensable du rapport de force pour obtenir des avancées sociales de demain (retraite à 60 ans, hausse des salaires, baisse des effectifs par classe...). Elles permettent au SNEP-FSU de développer une activité syndicale permanente, d'information et de formation, au plus près des collègues pour faire respecter leurs droits et en obtenir de nouveaux. Elles permettent aussi de renforcer l'action, sur tout le territoire, pour améliorer l'Ecole, le service public du sport scolaire, l'EPS et le sport.

Le SNEP-FSU a fait le choix, comme le point d'indice est gelé, de ne pas augmenter le tarif des cotisations pour 2025/2026. Pourtant, le syndicat est confronté à l'inflation et à la hausse des coûts (transport, énergie...). Il faudra donc augmenter le nombre d'adhésions pour poursuivre notre activité.

Les cotisations syndicales sont les principales ressources financières dont dispose le SNEP-FSU. Nous savons pouvoir compter sur la profession pour renforcer le SNEP-FSU en 2025/2026.

Adhérer, ça vaut le coût !

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 ^{ème} échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 ^{ème} échelon	C.E EPS Hors Classe 5 ^{ème} échelon
Cotisation syndicale annuelle	190€	226 €	227 €
Crédit d'impôts	125 €	149 €	150€
Coût réel de la cotisation syndicale avec crédit d'impôt	65 €	77 €	77 €
Soit, par semaine *	1,25 €	1,48 €	1,48 €

* sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2025-2026. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€... en ligne sur le site www.epsetsociete.fr (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris